

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 OCTOBRE2019**

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Charte « Ville aidante Alzheimer »

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- d'adhérer à la Charte « Ville aidante Alzheimer »

II- MARCHES/TRAVAUX

1- Service de téléphonie fixe et mobile - Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- De valider de principe de la constitution de ce groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

III. RESSOURCES HUMAINES

1- Création du poste de DGS Mutualisé

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- de créer ce poste de Directeur Général des Services fonctionnel mutualisé sur un grade de catégorie A d'Attaché ou Attaché principal.

Il sera ouvert sur le tableau des effectifs :

- un poste de Directeur Général des Services,
- un poste d'Attaché,
- un poste d'Attaché principal.

La rémunération plus le régime indemnitaire seront attribués en fonction des délibérations relatives au régime indemnitaire de la collectivité qui assurera la charge du Poste c'est-à-dire le SIVoM Val de Banquière.

Une convention de mutualisation répartira proportionnellement le coût du salaire chargé.

2- Recrutement du Responsable du Pôle Technique Territorial

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- De créer un Responsable de Pôle Technique au grade Technicien Territorial de catégorie B.

Les missions seront :

- Direction et coordination des services « entretien bâtiments, entretien espaces verts, logistique, fêtes et cérémonies » des collectivités mutualisées (Mairie de Saint-André de la Roche, CCAS et Caisse des écoles de Saint-André de la Roche, SIVoM Val de Banquière, SIVoM de l'Abadie) ;
- Coordination et organisation des équipes techniques d'intervention ;
- Suivi des chantiers réalisés par les entreprises dans le cadre de marchés publics et contrôle des situations ;
- Supervision des interventions et programmation des travaux sur les voies et réseaux Métropolitains, avec suivi financier ;
- Elaboration et suivi du budget global du Pôle et des services, toutes collectivités mutualisées.

La masse salariale représentée par ce poste sera répartie conformément au pourcentage énoncé dans la convention de mutualisation.

3 – Convention de mutualisation

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter l'intégralité du projet de convention de mutualisation relative aux postes de DGS et de Responsable du Pôle Technique mutualisés par les services Préfectoraux

4 - Tableau des effectifs

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Les créations suivantes :

➤ Sur la filière administrative :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2nde classe, pour permettre l'évolution de carrière d'un agent.

➤ Sur la filière sportive :

- Création de deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives, pour permettre le fonctionnement de la piscine municipale durant la saison estivale.

les suppressions suivantes :

➤ Sur la filière administrative :

- Suppression d'un poste de rédacteur.

Le tableau des effectifs ainsi modifié est joint à la présente note.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Nouveau grade	Postes existants	Postes à supprimer	Postes à créer	Postes ouverts
Directeur Général des Services	1			1
Attaché Principal	1			1
Attaché	2			2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1			1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1		1	2
Rédacteur	3	1		2
Adjoint Admin Ppal 1e cl	2			2
Adjoint Admin Ppal 2e cl	6			6
Adjoint Administratif	1			1
ADMINISTRATIVE	18	1	1	18
Educateur des APS	0		2	2
SPORTIVE	0	0	2	2
Ingénieur principal	1			1*
Ingénieur	1			1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1			1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1			1
Technicien	1			1
Agent de maîtrise principal	4			4
Agent de maîtrise	6			6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2			2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	19			19
Adjoint technique	22			22
TECHNIQUE	61	0	0	61
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3			3
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3			3
MEDICO SOCIALE	6	0	0	6
Assistant spécialisé d'enseignement	4			4
Professeur d'ens. artistique de cl.	1			1

normale				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0		1
CULTURELLE	7		0	7
Adjoint d'Animation	1			1
ANIMATION	1	0	0	1
Chef de service de police principal 1 ^{ère} cl.	1			1
Chef de service de police principal 2 ^{ème} cl.	1			1
Brigadier-chef principal de police	2			2
Brigadier	1			1
Gardien de police municipale	1			1
POLICE	6	0	0	6
TOTAL	96	1	3	98

*Vacataire

IV FINANCES

1 – Subvention aux Associations de Saint-André de la Roche

Je vous propose donc d'attribuer pour l'exercice 2019, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-dessus, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées.

Le montant total de ces subventions financières s'élève à

- 22 500 euros pour les aides financières

- 84 690 euros pour les aides matérielles

Soit un total de : 107 190 EUROS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces attributions de Subventions ci-dessus détaillées pour l'exercice 2019

Je vous propose de vous prononcer sur les propositions financières à main levée.

– TENNIS CLUB ST-ANDRE/L'ABADIE

Proposition	:	3 300 euros
Le résultat du vote est le suivant	:	11
Présents ou représentés	:	11
Votants	:	11
Pour	:	11

Une subvention d'un montant de 12 798 € ainsi que les aides matérielles suscitées sont attribuées au TENNIS CLUB ST-ANDRE/L'ABADIE, aux COMITES DES FETES ET AUX CCAS.

2 – Subvention Caisse des Ecoles

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide Financière complémentaire de 13 000€ à la Caisse des Ecoles.**

V DOMAINE COMMUNAL

1– Convention partenariale service accueil et Information des demandeurs de logements Commune et NCA

Oùï l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole,**
- **D'approuver les termes du cadres partenarial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Commune de Saint-André de la Roche pour la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoires de la Métropole, tel que le joint en annexe,**
- **D'engager la Commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences,**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer l'annexe N°1 « Engagement de chaque partenaire » et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,**

VI. ENVIRONNEMENT

1– Avis de la Commune sur plan départemental de protection de la forêt contre les incendies pour le département des alpes maritime

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **d'indiquer à Monsieur le PREFET que le document transmis pour avis ne permet pas au conseil municipal de se prononcer compte tenu de l'échelle utilisée dans les documents cartographiques transmis, malgré l'adhésion du Conseil Municipal de ce dernier à la résolution de la problématique des incendies.**

LE MAIRE,



H. COLOMAS